

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, tenue exceptionnellement à huis clos, le jeudi, 16 juillet 2020, au local de la salle multifonctionnelle à 17h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Brigitte Poulin

Claude Lachance (par appel conférence)

Carole Desharnais

Absents : Sylvain Dubé

Mathieu Bibeau

Michel Moreau

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 17h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 2020.

1. Constatation de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Ressources humaines.
4. Période de questions.
5. Fin de la séance.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

CONSIDÉRANT les articles 152 et 156 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 13 juillet 2020, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le CMQ, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, le tout conformément à l'article 153 CMQ ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour transmis à même l'avis de convocation.

20-07-8977

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté.

Adoptée

20-07-9788

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET QUITTANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'AUTORISER, madame Jolyane Houle, directrice générale et Monsieur Yvan Charest, maire, à signer les documents afférents à l'entente de fin d'emploi et quittance pour le poste de responsable aux infrastructures, concentration traitement des eaux usées.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-07-8979

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 17h05.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale